



Le 3 août 2023

Crédits aux particuliers - France • Juin 2023 La production des crédits à l'habitat s'établit à 11.1 milliards en juin

- La production CVS des crédits à l'habitat hors renégociations s'établit à 11,1 Mds€ en juin (12,0 Mds€ en mai), un montant toujours supérieur à celui qui prévalait avant la période de taux exceptionnellement bas et de volumes de production très élevés (hors renégociations, moins de 8 milliards en moyenne sur la période 2012 – 2014, voir également graphique p.2 sur la production de crédit à l'habitat en longue période).
- Le taux de croissance annuel des encours de crédit à l'habitat poursuit sa modération (+3,3 % en juin 2023, après +3,7 % en mai) tout en restant plus élevé que celui de nos voisins européens.
- Le taux d'intérêt moyen des crédits à l'habitat, hors frais et assurances, s'établit à 3,26 % en juin pour les nouveaux prêts hors renégociations, en hausse de 18 points de base par rapport au mois précédent, et toujours significativement moins élevé que celui de nos voisins européens.
- Les primo-accédants représentent toujours une part très significative dans la mise en place de crédits nouveaux, leur part couvre toujours près de la moitié de la production pour l'acquisition d'une résidence principale en juin.
- Le taux de croissance annuel des encours de crédits à la consommation s'établit à +2,8 % en juin (après +3,2 % en mai).

Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

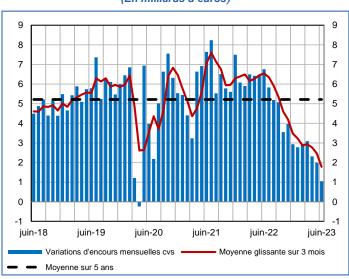
(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut				
	juin-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	
Total	1 524	4,0	3,7	3,2	-	
Habitat	1 292	4, 1	3,7	3,3	2,9	
Consommation	204	3,5	3,2	2,8	-	
Autres	29	2,9	3,2	4,5	-	

^(*) Estimations avancées

Variations mensuelles d'encours des crédits à l'habitat (données CVS)

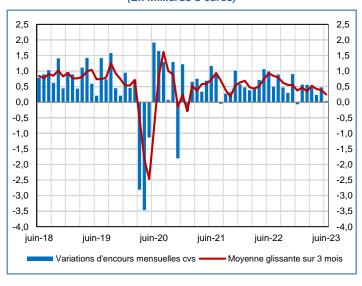
(En milliards d'euros)



Toutes les séries publiées par la Banque de France sont accessibles à l'adresse Webstat Banque de France

Variations mensuelles d'encours des crédits à la consommation (données CVS)

(En milliards d'euros)





STAT INFO



(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23 (e)	juin-23 (f)	juil-23 (g)
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,5	5,6	5,4	5,3	5,5	
- crédits à l'habitat	14,6	14,4	14,9	14,1	13,0	12,7
dont crédits à l'habitat hors renégociations	12,2	12,2	12,6	12,0	11,1	
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	16,4	15,4	15,7	14,5	14,4	

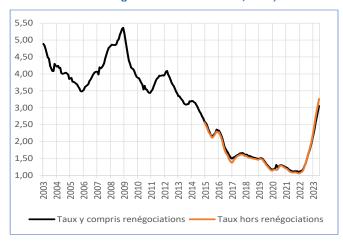
Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23 (e)	juin-23 (f)	juil-23 (g)
- crédits à l'habitat	2,36	2,56	2,73	2,89	3,05	3,19
dont crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	2,36	2,55	2,72	2,89	3,05	
dont crédits à l'habitat à court terme ou à taux variable	2,32	2,56	3,06	2,85	3,07	
dont crédits à l'habitat hors renégociations	2,51	2,72	2,92	3,08	3,26	3,42
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,29	5,45	5,64	5,79	5,85	
- découverts aux particuliers (d)	5,80	5,82	6,09	6,10	6,14	

- (a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue,
- (b) Hors crédits renouvelables à la consommation. Les crédits fractionnés (principalement « crédits sur le lieu de vente » et « différés de remboursement liés à l'usage des cartes de crédit » sont pris en compte dans les chiffres de crédit à la consommation
- (c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS
- (d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échéancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)
- (e) Données révisées (f) Données provisoires (g) Estimations avancées

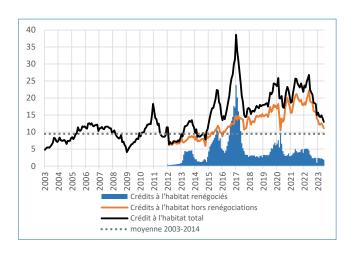
Les prêts renégociés sont constitués des crédits dont au moins un des termes du contrats initial est modifié avec la participation active de l'emprunteur, donnant lieu à déclaration d'un nouveau contrat. Ils incluent notamment les crédits pour lesquels le contrat d'assurance a été modifié (depuis février 2022 la loi Lemoine autorise la résiliation à tout moment des contrats d'assurance emprunteur, sans délai de préavis ni frais ou pénalités) même si les autres caractéristiques du prêt restent inchangées.

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %)



Production de crédits à l'habitat

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros)



Pour en savoir plus : méthodologie, séries longues, calendrier

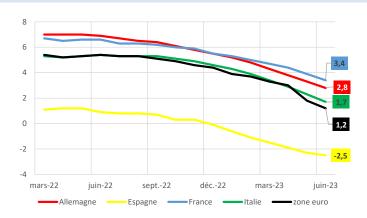


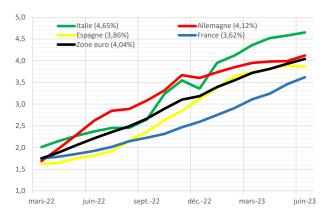
STAT INFO



Zone Euro : Évolution du taux de croissance annuelle de l'encours des crédits à l'habitat aux ménages (en %)

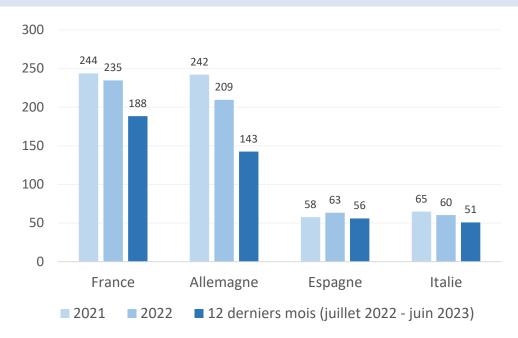
Zone Euro: Taux d'intérêt des crédits nouveaux à l'habitat aux ménages (taux effectif global y compris frais et assurance,en %)





Ménages = Particuliers + entrepreneurs individuels + institutions sans but lucratif au service des ménages. Le taux de croissance annuel des encours de crédits à l'habitat aux ménages en France s'établit à +3,4 % en juin 2023 et à +3,3 % pour les seuls particuliers.

Zone Euro : Production de crédits à l'habitat aux ménages (hors renégociations), cumul en Mds€





STAT INFO

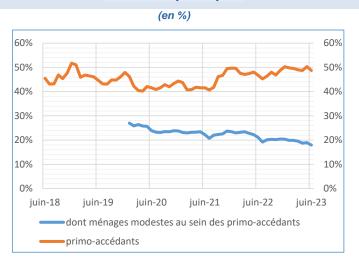


Complément : données sur l'accès au crédit immobilier des primo-accédants

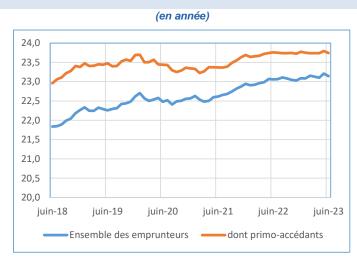
La Banque de France collecte des informations complémentaires auprès des banques résidentes sur les crédits à l'habitat, qui permettent de décomposer les prêts à l'habitat selon leurs caractéristiques ainsi que celles des emprunteurs (montant du prêt, nombre de prêts, durée moyenne, primo-accédant ou non...). Cette publication exploite cette information, plus granulaire, sur la base des remises d'un échantillon de 12 banques représentant 90% de l'encours total de prêts. L'analyse des données montre que :

- La part des emprunteurs primo-accédants recourant à un crédit à l'habitat pour l'acquision d'une résidence principale s'élève à 49 % en juin 2023, une proportion légèrement supérieure à la moyenne observée depuis 2015.
- La durée moyenne des prêts à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale atteint 23 ans et 8 mois pour l'ensemble des emprunteurs et 23 ans et 10 mois pour les primo-accédants.

Part des primo-accédants dans la production de crédits à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale



Durée moyenne des prêts à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale



Complément méthodologique

- Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels.
- Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers résidents par des Institutions Financières Monétaires résidentes.
- Les taux de croissance des encours sont calculés à partir des variations d'encours (opérations de titrisation incluses) en corrigeant d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les passages en perte de créances irrécouvrables (pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés).
- Les taux de croissance annuels sont ceux des prêts mis en place, la production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE; la production de nouveaux crédits diffère donc des variations mensuelles d'encours de crédits (encours enregistrés après le décaissement effectif des fonds et diminués des amortissements des anciens crédits).
- Conformément aux définitions harmonisées de la BCE, les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG)
- Les ménages modestes sont définis comme ceux dont le revenu annuel net avant impôts est inférieure ou égale à 30 k€.
- Depuis 1er octobre 2021, la Banque de France propose également une estimation avancée de la production de crédits nouveaux et du taux d'intérêt moyen, obtenue à l'aide d'un modèle intégrant les conditions de marché (taux d'intérêt de référence, droits de mutation...) et les valeurs passées des variables estimées. La déviation absolue de prévision est en moyenne de 0,3 milliard d'euros sur longue période, soit 1,5% du flux brut moyen, et de 1 point de base pour les taux.



Pour en savoir plus : méthodologie, séries longues, calendrier